



Calcul pension compensatoire

Par **Lavallet dominique**, le **30/08/2017** à **02:30**

Bonsoir j ai 54 ans et je demande le divorce pour faute après 29 ans de mariage mon mari est patron d entreprise depuis 10 ans il touche 8500€ par mois et environ 30000€ de dividendes par an à ce jour nous étions mariés sous le régime de la communauté mais juste avant l achat de celle ci nous avons changé de régime et sommes en séparation de biens mais le jour de la signature une des banques m a obligé à signer une caution sinon mon mari ne pouvait pas acheter soit disant qu il ne savait pas par ailleurs au début de notre mariage je travaillais et avait un très bon salaire et J ai arrêté pour le suivre dans ses différents choix professionnels nous avons 3 enfants et je suis donc restée à la maison pour les élever d un commun accord à ce jour j ai fait mon relevé de carrière et je n aurai que 128€ donc rien et je touche 3000€ de pension alimentaire mon avocate demande 300000€ de pension compensatoire plus 70000€ pour rupture de contrat de mariage et si je fais le calcul sur les 30 ans passés et les 30 ans avenir j estime que le préjudice n est pas cher payer alors de me donner des conseils sérieux et est ce que je dois changer d avocate ????